

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DUCT 1009 Subvention Fonds du Maire à l'association Postures. Montant : 4.500 euros.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Postures ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme. Pauline VERON, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Postures (19272 / 2014-05312), 157, boulevard Davout (20e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 3e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2014 et années suivantes, sous réserve de la décision de financement.